

Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Compte de Gestion 2022 : Budget photovoltaïque
N°20230330_24**

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Géraldine ROUANET-ASTRUC, 1^{re} adjointe.

Présents : Géraldine ROUANET-ASTRUC, Pascale JEANTET, Daniel DUPONT, Géraldine RIVALS-MAURY, Didier CATALA Jacques MAURY, Jean-Yves PAGES, Régis FRANC, Jérôme DELPY, Jérôme TRONQUET, Jean-Christophe BERRO, Geneviève ESCOUTE, Catherine CAMOU, Cécile SAUDEZ, Josiane CARRIERES,

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration : Jean-Louis HORMIERE, Nadine PICOULEAU, Stéphanie DELLIER-HAMELAT, Alexandra PAGES, Dominique LE ROY, Nicolas ANIORT,

Etaient excusés :

Etaient absents : Christèle GRAULLE, Océane ZERDAB

Secrétaire de séance : Pascale JEANTET

Faisant suite à la commission finances du 20 mars 2023.

Après s'être fait présenter les budgets prévisionnels et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022.
- Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessous.

Affiché le 03 avril 2023

Certifié conforme, le 03 avril 2023

Le Maire,
Jean-Louis HORMIERE



Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 20

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Compte administratif 2022 : Budget photovoltaïque
N°20230330_25**

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Géraldine ROUANET-ASTRUC, 1^{er} adjointe.

Présents : Géraldine ROUANET-ASTRUC, Pascale JEANTET, Daniel DUPONT, Géraldine RIVALS-MAURY, Didier CATALA Jacques MAURY, Jean-Yves PAGES, Régis FRANC, Jérôme DELPY, Jérôme TRONQUET, Jean-Christophe BERRO, Geneviève ESCOUTE, Catherine CAMOU, Cécile SAUDEZ, Josiane CARRIERES,

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration : Jean-Louis HORMIERE, Nadine PICOULEAU, Stéphanie DELLIER-HAMELAT, Alexandra PAGES, Dominique LE ROY, Nicolas ANIORT,

Etaient excusés :

Etaient absents : Christèle GRAULLE, Océane ZERDAB

Secrétaire de séance : Pascale JEANTET

Faisant suite à la commission finances du 20 mars 2023.

Il est donné lecture du Compte Administratif 2022 du Budget Photovoltaïque :
Les résultats sont les suivants :

Fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	20 992,74 €
Recettes de l'exercice	31 394,63 €
Résultat de l'exercice	10 401,89 €
Résultat cumulé de clôture exercice précédent	42 051,53 €
Résultat 2021 affecté à l'investissement 2022 (1068)	5 198,20 €
Résultat global de clôture	47 255,22 €
Investissement	
Dépenses de l'exercice	15 424,71 €
Recettes de l'exercice	5 198,20 €
Résultats de l'exercice	-10 226,51 €
Résultat cumulé de clôture de l'exercice précédent	-5 198,20 €
Résultat global de clôture	-15 424,71 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Mme RIVALS-MAURY adjointe, soumet le Compte Administratif 2022 du Budget photovoltaïque au vote du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Compte Administratif 2022 du Budget Photovoltaïque est adopté.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessous
Affiché le 04 avril 2023

Certifié conforme, le 04 avril 2023

Le Maire,
Jean-Louis HORMIERE



Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Compte de Gestion 2022 : Budget assainissement
N°20230330_26**

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Géraldine ROUANET-ASTRUC, 1^{er} adjointe.

Présents : Géraldine ROUANET-ASTRUC, Pascale JEANTET, Daniel DUPONT, Géraldine RIVALS-MAURY, Didier CATALA Jacques MAURY, Jean-Yves PAGES, Régis FRANC, Jérôme DELPY, Jérôme TRONQUET, Jean-Christophe BERRO, Geneviève ESCOUTE, Catherine CAMOU, Cécile SAUDEZ, Josiane CARRIERES,

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration : Jean-Louis HORMIERE, Nadine PICOULEAU, Stéphanie DELLIER-HAMELAT, Alexandra PAGES, Dominique LE ROY, Nicolas ANIORT,

Etaient excusés :

Etaient absents : Christèle GRAULLE, Océane ZERDAB

Secrétaire de séance : Pascale JEANTET

Faisant suite à la commission finances du 20 mars 2023.

Après s'être fait présenter les budgets prévisionnels et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022.
- Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessous.

Affiché le 03 avril 2023

Certifié conforme, le 03 avril 2023

Le Maire,

Jean-Louis HORMIERE



Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 20

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Compte administratif 2022 : Budget Assainissement
N°20230330_27**

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Géraldine ROUANET-ASTRUC, 1^{er} adjointe.

Présents : Géraldine ROUANET-ASTRUC, Pascale JEANTET, Daniel DUPONT, Géraldine RIVALS-MAURY, Didier CATALA Jacques MAURY, Jean-Yves PAGES, Régis FRANC, Jérôme DELPY, Jérôme TRONQUET, Jean-Christophe BERRO, Geneviève ESCOUTE, Catherine CAMOU, Cécile SAUDEZ, Josiane CARRIERES,

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration : Jean-Louis HORMIERE, Nadine PICOULEAU, Stéphanie DELLIER-HAMELAT, Alexandra PAGES, Dominique LE ROY, Nicolas ANIORT,

Etaient excusés :

Etaient absents : Christèle GRAULLE, Océane ZERDAB

Secrétaire de séance : Pascale JEANTET

Faisant suite à la commission finances du 20 mars 2023.

Il est donné lecture du Compte Administratif 2022 du Budget d'Assainissement :
Les résultats sont les suivants :

Fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	128 985,84 €
Recettes de l'exercice	146 742,53 €
Résultat de l'exercice	17 756,69 €
Résultat cumulé de clôture exercice précédent	145 659,72 €
Résultat 2021 affecté à l'investissement 2022 (1068)	23 092,69 €
Résultat global de clôture	140 323,72 €
Investissement	
Dépenses de l'exercice	119 941,35 €
Recettes de l'exercice	75 296,54 €
Résultats de l'exercice	-44 644,81 €
Résultat cumulé de clôture de l'exercice précédent	101 437,23 €
Résultat global de clôture	56 792,42 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Mme RIVALS-MAURY adjointe, soumet le Compte Administratif 2022 du Budget Assainissement au vote du Conseil Municipal.
Après en avoir délibéré, le Compte Administratif 2022 du Budget Assainissement est adopté.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessous

Affiché le 04 avril 2023

Certifié conforme, le 04 avril 2023
Le Maire,
Jean-Louis HORMIERE



Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Compte de Gestion 2022 : Budget Commune
N°20230330_28**

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Géraldine ROUANET-ASTRUC, 1^{re} adjointe.

Présents : Géraldine ROUANET-ASTRUC, Pascale JEANTET, Daniel DUPONT, Géraldine RIVALS-MAURY, Didier CATALA Jacques MAURY, Jean-Yves PAGES, Régis FRANC, Jérôme DELPY, Jérôme TRONQUET, Jean-Christophe BERRO, Geneviève ESCOUTE, Catherine CAMOU, Cécile SAUDEZ, Josiane CARRIERES,

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration : Jean-Louis HORMIERE, Nadine PICOULEAU, Stéphanie DELLIER-HAMELAT, Alexandra PAGES, Dominique LE ROY, Nicolas ANIORT,

Etaient excusés :

Etaient absents : Christèle GRAULLE, Océane ZERDAB

Secrétaire de séance : Pascale JEANTET

Faisant suite à la commission finances du 20 mars 2023.

Après s'être fait présenter les budgets prévisionnels et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022.
- Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessous

Affiché le 03 avril 2023

Certifié conforme, le 03 avril 2023

Le Maire,
Jean-Louis HORMIERE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 20

**Objet : Compte administratif 2022 : Budget Commune
N°20230330_29**

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Géraldine ROUANET-ASTRUC, 1^{re} adjointe.

Présents : Géraldine ROUANET-ASTRUC, Pascale JEANTET, Daniel DUPONT, Géraldine RIVALS-MAURY, Didier CATALA Jacques MAURY, Jean-Yves PAGES, Régis FRANC, Jérôme DELPY, Jérôme TRONQUET, Jean-Christophe BERRO, Geneviève ESCOUTE, Catherine CAMOU, Cécile SAUDEZ, Josiane CARRIERES,

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration : Jean-Louis HORMIERE, Nadine PICOULEAU, Stéphanie DELLIER-HAMELAT, Alexandra PAGES, Dominique LE ROY, Nicolas ANIORT,

Etaient excusés :

Etaient absents : Christèle GRAULLE, Océane ZERDAB

Secrétaire de séance : Pascale JEANTET

Faisant suite à la commission finances du 20 mars 2023.

Il est donné lecture du Compte Administratif 2022 du Budget communal :
Les résultats sont les suivants :

Fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	2 571 547,12 €
Recettes de l'exercice	3 101 949,04 €
Résultat de l'exercice	530 401,92 €
Résultat cumulé de clôture exercice précédent	911 604,09 €
Résultat 2021 affecté à l'investissement 2022 (1068)	512 585,33 €
Résultat global de clôture	929 420,68 €
Investissement	
Dépenses de l'exercice	759 973,16 €
Recettes de l'exercice	1 226 613,43 €
Résultats de l'exercice	466 640,27 €
Résultat cumulé de clôture de l'exercice précédent	-880 313,92 €
Résultat global de clôture	-413 673,65 €

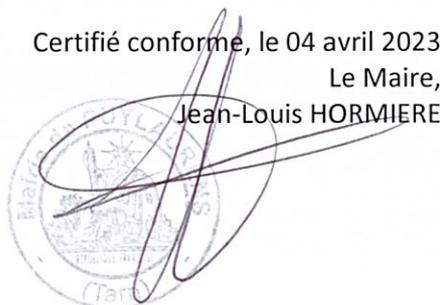
Hors de la présence de Monsieur le Maire, Mme RIVALS-MAURY adjointe, soumet le Compte Administratif 2022 du Budget Commune au vote du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Compte Administratif 2022 du Budget Commune est adopté.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessous

Affiché le 04 avril 2023

Certifié conforme, le 04 avril 2023
Le Maire,
Jean-Louis HORMIERE



Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Orientations budgétaires 2023 : budget commune
N°20230330_30**

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Géraldine ROUANET-ASTRUC, 1^{re} adjointe.

Présents : Géraldine ROUANET-ASTRUC, Pascale JEANTET, Daniel DUPONT, Géraldine RIVALS-MAURY, Didier CATALA Jacques MAURY, Jean-Yves PAGES, Régis FRANC, Jérôme DELPY, Jérôme TRONQUET, Jean-Christophe BERRO, Geneviève ESCOUTE, Catherine CAMOU, Cécile SAUDEZ, Josiane CARRIERES,

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration : Jean-Louis HORMIERE, Nadine PICOULEAU, Stéphanie DELLIER-HAMELAT, Alexandra PAGES, Dominique LE ROY, Nicolas ANIORT,

Etaient excusés :

Etaient absents : Christèle GRAULLE, Océane ZERDAB

Secrétaire de séance : Pascale JEANTET

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité, annexé à la délibération

Faisant suite à la commission finances du 20 mars 2023.

La tenue d'un DOB est obligatoire depuis la loi Administration Territoriale de la République de février 1992 dans les communes et les EPCI de plus de 3 500 habitants ;

Le DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, lequel doit être voté au cours d'une séance ultérieure et distincte ;

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, le rapport d'orientations budgétaires doit faire l'objet d'une délibération spécifique. Lorsqu'un site internet existe, le rapport, après adoption par l'organe délibérant, doit être mis en ligne.

Le DOB permet au conseil municipal d'être informé de la situation financière de la collectivité et de son éventuelle évolution ;

Le DOB met en perspective la situation financière de la collectivité dans le cadre des grands équilibres de la nation

Le DOB permet au conseil municipal de débattre des orientations budgétaires.

Après avoir pris connaissance des orientations budgétaires 2023, le Conseil Municipal, décide :

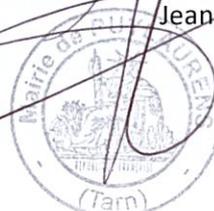
- D'approuver les orientations budgétaires 2023

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessous.

Affiché le 03 avril 2023

Certifié conforme, le 03 avril 2023

Le Maire,
Jean-Louis HORMIERE



Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : ALAE/MJC approbation des dépenses réelles 2022 contrat enfance jeunesse
N°20230330_31**

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Géraldine ROUANET-ASTRUC, 1^{er} adjointe.

Présents : Géraldine ROUANET-ASTRUC, Pascale JEANTET, Daniel DUPONT, Géraldine RIVALS-MAURY, Didier CATALA Jacques MAURY, Jean-Yves PAGES, Régis FRANC, Jérôme DELPY, Jérôme TRONQUET, Jean-Christophe BERRO, Geneviève ESCOUTE, Catherine CAMOU, Cécile SAUDEZ, Josiane CARRIERES,

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration : Jean-Louis HORMIERE, Nadine PICOULEAU, Stéphanie DELLIER-HAMELAT, Alexandra PAGES, Dominique LE ROY, Nicolas ANIORT,

Etaient excusés :

Etaient absents : Christèle GRAULLE, Océane ZERDAB

Secrétaire de séance : Pascale JEANTET

Faisant suite à la commission finances du 20 mars 2023.

Dans le cadre du contrat Temps Libre signé avec la Caisse d'Allocation Familiale, il est nécessaire de procéder à l'évaluation financière de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole et de la M.J.C en 2022, suivant les tableaux de répartition des charges pour l'année, ci-après.

ALAE

<i>Nature</i>	<i>Coût</i>
<i>Subvention d'équilibre</i>	<i>44 878,00</i>
<i>Coût total</i>	<i>44 878,00</i>

MJC

<i>Nature</i>	<i>Coût</i>
<i>Salaire directeur et animateur</i>	<i>90 386,00</i>
<i>Coût total</i>	<i>90 386,00</i>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le montant des dépenses réelles 2022.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives au dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessous.

Affiché le 03 avril 2023

Certifié conforme, le 03 avril 2023

Le Maire,
Jean-Louis HORMIERE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 21

**Objet : ALAE/MJC : Evaluation des dépenses prévisionnelles 2023
N°20230330_32**

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Géraldine ROUANET-ASTRUC, 1^{er} adjointe.

Présents : Géraldine ROUANET-ASTRUC, Pascale JEANTET, Daniel DUPONT, Géraldine RIVALS-MAURY, Didier CATALA Jacques MAURY, Jean-Yves PAGES, Régis FRANC, Jérôme DELPY, Jérôme TRONQUET, Jean-Christophe BERRO, Geneviève ESCOUTE, Catherine CAMOU, Cécile SAUDEZ, Josiane CARRIERES,

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration : Jean-Louis HORMIERE, Nadine PICOULEAU, Stéphanie DELLIER-HAMELAT, Alexandra PAGES, Dominique LE ROY, Nicolas ANIORT,

Etaient excusés :

Etaient absents : Christèle GRAULLE, Océane ZERDAB

Secrétaire de séance : Pascale JEANTET

Faisant suite à la commission finances du 20 mars 2023.

Dans le cadre du contrat Temps Libre signé avec la Caisse d'Allocation Familiale, il est nécessaire de procéder à l'évaluation financière de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole et de la M.J.C en 2023, suivant les tableaux de répartition des charges pour l'année, ci-après.

ALAE

<i>Nature</i>	<i>Coût</i>
<i>Subvention d'équilibre</i>	<i>45 000.00</i>
<i>Coût total</i>	<i>45 000.00</i>

MJC

<i>Nature</i>	<i>Coût</i>
<i>Salaire directeur et animateur</i>	<i>80 386,00</i>
<i>Coût total</i>	<i>80 386.00</i>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (16 pour, 2 abstentions (Mme SAUDEZ et M. ANIORT) et 3 contre (Mme CAMOU, M. LE ROY, M. PAGES) le Conseil Municipal décide

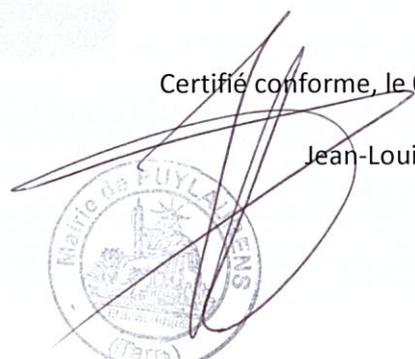
- Approuve le montant des dépenses prévisionnelles 2023.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives au dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessous.

Affiché le 03 avril 2023

Certifié conforme, le 03 avril 2023

Le Maire,
Jean-Louis HORMIERE



Commune de PUYLAURENS
Département du TARN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 21

**Objet : Prêt bancaire
N°20230330_33**

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Géraldine ROUANET-ASTRUC, 1^{er} adjointe.

Présents : Géraldine ROUANET-ASTRUC, Pascale JEANTET, Daniel DUPONT, Géraldine RIVALS-MAURY, Didier CATALA Jacques MAURY, Jean-Yves PAGES, Régis FRANC, Jérôme DELPY, Jérôme TRONQUET, Jean-Christophe BERRO, Geneviève ESCOUTE, Catherine CAMOU, Cécile SAUDEZ, Josiane CARRIERES,

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration : Jean-Louis HORMIERE, Nadine PICOULEAU, Stéphanie DELLIER-HAMELAT, Alexandra PAGES, Dominique LE ROY, Nicolas ANIORT,

Etaient excusés :

Etaient absents : Christèle GRAULLE, Océane ZERDAB

Secrétaire de séance : Pascale JEANTET

Faisant suite à la commission finances du 20 mars 2023

ARTICLE 1er : La collectivité de Puylaurens contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt ;

ARTICLE 2 : Caractéristiques de l'emprunt

Objet : Investissements 2023 dont rénovation de la mairie

Type de financement : Prêt à taux fixe

Montant : 500 000€

Durée de l'emprunt : 180 mois

Taux fixe : 3.84 %

Périodicité : Trimestrielle

Echéances constantes

Frais de dossier : 500 €

ARTICLE 3 : La collectivité de Puylaurens s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

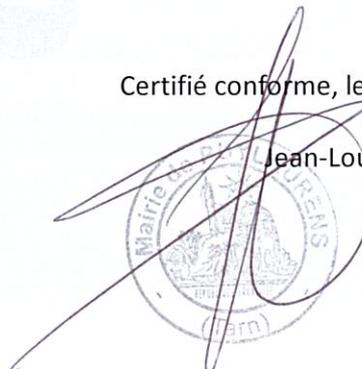
ARTICLE 4 : La collectivité de Puylaurens s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Affiché le 03 avril 2023

Certifié conforme, le 03 avril 2023

Le Maire,

Jean-Louis HORMIERE



Commune de PUYLAURENS
Département du TARN

Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 21

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de M. Jean-Louis HORMIERE, Maire.

ARTICLE 6 : La collectivité de Puylaurens, s'engage à ne pas débloquer les fonds relatifs au prêt avant le vote du budget primitif 2023 prévoyant le dit prêt en recette d'investissement

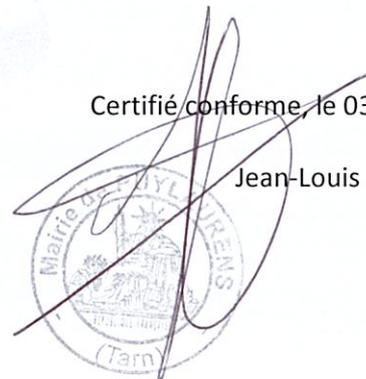
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la souscription de l'emprunt bancaire de 500 000€ à souscrire auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives au dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessous.

Affiché le 03 avril 2023

Certifié conforme, le 03 avril 2023
Le Maire,
Jean-Louis HORMIERE



Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Nouveau plan de financement pour la rénovation globale de la Mairie
N°20230330_34**

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Géraldine ROUANET-ASTRUC, 1^{re} adjointe.

Présents : Géraldine ROUANET-ASTRUC, Pascale JEANTET, Daniel DUPONT, Géraldine RIVALS-MAURY, Didier CATALA Jacques MAURY, Jean-Yves PAGES, Régis FRANC, Jérôme DELPY, Jérôme TRONQUET, Jean-Christophe BERRO, Geneviève ESCOUTE, Catherine CAMOU, Cécile SAUDEZ, Josiane CARRIERES,

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration : Jean-Louis HORMIERE, Nadine PICOULEAU, Stéphanie DELLIER-HAMELAT, Alexandra PAGES, Dominique LE ROY, Nicolas ANIORT,

Etaient excusés :

Etaient absents : Christèle GRAULLE, Océane ZERDAB

Secrétaire de séance : Pascale JEANTET

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Faisant suite à la commission finances du 20 mars 2023.

Madame ROUANET ASTRUC expose que le projet de rénovation globale de la Mairie dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un estimatif à 854 324 € HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre du Fonds vert et de la DETR/DSIL, de subventions de la Région Occitanie au titre de la rénovation énergétique et de l'accessibilité, de subventions du Département du Tarn dans le cadre du contrat Atout Tarn et du fonds de concours de la communauté de commune Sor et Agout.

Ville de PUYLAURENS		%
Plan de financement prévisionnel		
Rénovation de la Mairie		
ETAT/Fonds vert/DETR/DSIL	512594,40	60,00
Département du Tarn	60000,00	7,02
Région rénovation énergétique	50000,00	5,85
Région Accessibilité	10000,00	1,17
CCSA Fonds de concours	35000,00	4,10
Ville de Puylaurens	186729,60	21,86
Coût de l'opération HT	854324,00	100,00

Affiché le 03 avril 2023

Certifié conforme, le 03 avril 2023
Le Maire,
Jean-Louis HORMIERE

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 21

L'échéancier prévisionnel de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : mai 2023

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : juin 2023

Date prévisionnelle de fin de l'opération : décembre 2023

Après en avoir délibéré, à la majorité (13 pour, 7 abstentions (Mme CAMOU, M. Le ROY, M. CATALA, M. BERRO, M. REGIS, M. HORMIERE, Mme. PAGES) et 1 vote contre (M. PAGES) le Conseil Municipal :

- Approuve la réalisation du projet présenté et estimé à 854 324€ HT
- Approuve le plan de financement exposé
- Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat (fonds vert, DETR/DSIL), la Région Occitanie (Accessibilité et rénovation énergétique), le Département du Tarn, la Communauté de communes Sor et Agout, ainsi que tout autre potentiel co-financeur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives au projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Affiché le 03 avril 2023

Certifié conforme, le 03 avril 2023

Le Maire,
Jean-Louis HORMIERE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 21

**Objet : Sécurisation de l'entrée de l'école de la source : Demande de subvention FIPD
N°20230330_35**

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Géraldine ROUANET-ASTRUC, 1^{re} adjointe.

Présents : Géraldine ROUANET-ASTRUC, Pascale JEANTET, Daniel DUPONT, Géraldine RIVALS-MAURY, Didier CATALA Jacques MAURY, Jean-Yves PAGES, Régis FRANC, Jérôme DELPY, Jérôme TRONQUET, Jean-Christophe BERRO, Geneviève ESCOUTE, Catherine CAMOU, Cécile SAUDEZ, Josiane CARRIERES,

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration : Jean-Louis HORMIERE, Nadine PICOULEAU, Stéphanie DELLIER-HAMELAT, Alexandra PAGES, Dominique LE ROY, Nicolas ANIORT,

Etaient excusés :

Etaient absents : Christèle GRAULLE, Océane ZERDAB

Secrétaire de séance : Pascale JEANTET

Faisant suite à la commission finances du 20 mars 2023.

L'école de la Source nécessite la réalisation de travaux de sécurisation du site.

L'état a fait paraître l'appel à projet 2023 du FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD).

Sur le volet sécurité - sécurisation des sites sensibles, est éligible la sécurisation des accès aux bâtiments par tout dispositif matériel visant à éviter les tentatives d'intrusions malveillantes (portail, clôture, porte blindée, interphone, vidéophone...).

Il est proposé le plan de financement suivant :

Ville de PUYLAURENS	
Plan de financement prévisionnel	
Sécurisation de l'école publique de la source	
FIPD	15187,20
Ville de Puylaurens	3796,80
Coût de l'opération HT	18984,00

Affiché le 03 avril 2023

Certifié conforme, le 03 avril 2023
Le Maire,
Jean-Louis HORMIERE

Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 21

L'échéancier prévisionnel de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : juillet 2023
Date prévisionnelle de fin de l'opération : aout 2023

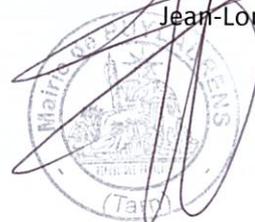
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la réalisation du projet présenté et estimé à 18 984€ HT
- Approuve le plan de financement exposé
- Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du FIPD
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives au projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous

Affiché le 03 avril 2023

Certifié conforme, le 03 avril 2023
Le Maire,
Jean-Louis HORMIERE



Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

- **Objet** : Création d'un emploi de catégorie C gardien-brigadier - filière Police Municipale à 35/35ème
N°20230330_36

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Géraldine ROUANET-ASTRUC, 1^{re} adjointe.

Présents : Géraldine ROUANET-ASTRUC, Pascale JEANTET, Daniel DUPONT, Géraldine RIVALS-MAURY, Didier CATALA Jacques MAURY, Jean-Yves PAGES, Régis FRANC, Jérôme DELPY, Jérôme TRONQUET, Jean-Christophe BERRO, Geneviève ESCOUTE, Catherine CAMOU, Cécile SAUDEZ, Josiane CARRIERES,

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration : Jean-Louis HORMIERE, Nadine PICOULEAU, Stéphanie DELLIER-HAMELAT, Alexandra PAGES, Dominique LE ROY, Nicolas ANIORT,

Etaient excusés :

Etaient absents : Christèle GRAULLE, Océane ZERDAB

Secrétaire de séance : Pascale JEANTET

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu la mise en disponibilité pour convenances personnelles du policier municipal à compter du 01/04/2023 pour une période de deux ans,

Considérant la nécessité de recruter un nouvel agent sur le grade de gardien-brigadier (catégorie C) de la filière police municipale pour assurer les missions de policier municipal,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de Policier municipal :

- **L'application des pouvoirs de police du Maire** :
 - Assurer la police de proximité en relation avec la population
 - Assurer une veille, une prévention et la résolution des problèmes en matière de maintien du bon ordre, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique
 - Participer à la sécurisation des manifestations publiques
 - Assurer des missions de contrôle du stationnement et de la circulation routière
 - Etc.

Affiché le 03 avril 2023

Certifié conforme, le 03 avril 2023

Le Maire,
Jean-Louis HORMIERE

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 21

▪ **La gestion administrative :**

- Assurer les polices spéciales du Maire (notamment en urbanisme)
- Rédiger et exécuter les arrêtés de police du Maire
- Gérer les concessions dans les cimetières communaux
- Etc.

Mme ROUANET ASTRUC propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de policier municipal sur le grade de gardien-brigadier (cat. C) à temps complet à compter du 22/05/2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la création d'un emploi de catégorie C gardien-brigadier - filière Police Municipale à 35/35ème
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives au dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous

Affiché le 03 avril 2023

Certifié conforme, le 03 avril 2023

Le Maire,
Jean-Louis HORMIERE

